

pour les *mères*, afin que tous leurs enfants reçoivent le Baptême. Les honoraires de ces Messes, sont au compte de l'Œuvre.

110 AUX ZÉLATEURS OU CHEFS DE DOUZAINÉ.

---

*Les Chefs de DOUZAINÉ sont également priés :*

1o D'assister, sans y manquer, aux RÉUNIONS de la Ste.-Enfance, quand elles ont lieu, puisque c'est là qu'on doit remettre les *Contributions* des Associés, et recevoir des *Annales*.

2o De tenir toujours leur *Liste complète*, en ayant soin de remplacer par d'autres les personnes qui manquent, ou qui ne payent pas régulièrement, afin de pouvoir présenter 6s., montant des Contributions de 12 Associés, et ainsi avoir droit à un No. des *Annales*.

3o De lire et de faire lire *promptement* à leurs Associés, les *Annales* si intéressantes que l'Œuvre publie six fois par an, en *Français* et en *Anglais*.

4o De contribuer à la formation de nouvelles *Douzainés*, en trouvant de bons Chefs, à qui on remet des *Annales*, ainsi que des *Images* et des *Médailles* pour leurs Associés.

5o De rappeler souvent à leurs Associés les *Indulgences* qu'ils peuvent gagner, les *Messes* nombreuses qu'on dit à leur intention, le *bien* qu'ils font en contribuant au rachat des enfants indidèles,

la fau  
Apost

60

de leu  
le plu

70

Loterie  
afin de  
ner pl

So

Enfanc  
leurs  
Société

90

*Annales*  
besoin,  
à temp

nions d

100

tés, les  
vérant  
Mission

un vern

N.B.

aux Ann

20 Ce

ont été